



## GRENADE-SUR-L'ADOUR (Landes)

## Croix de Guerre 1939-1945

Le 22 juin 1940, la France signe, à Rethondes, l'Armistice. Le territoire métropolitain est divisé en deux zones. La zone « occupée » couvre 55% du territoire. Elle comprend une zone « interdite » longeant les côtes de la Manche et de l'océan Atlantique. La zone « libre » est gérée par « l'Etat français » installé à Vichy.

Les deux zones sont séparées par une ligne de démarcation, longue de 1.200 km, qui traverse treize départements : Ain, Allier, Charente, Cher, Dordogne, Gironde, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Pyrénées-Atlantiques, Saône-et-Loire et Vienne. Dans le département des Landes la ligne de démarcation passe par Roquefort, Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Hagetmau. Elle disparaît officiellement le 1er mars 1943.

La commune de Grenade-sur-l'Adour était située en zone libre.

Le 3 octobre 1940, le premier statut des juifs est promulgué par le gouvernement de Vichy. En 1941, suite au recensement effectué par la Préfecture, 114 juifs sont recensés dans les Landes. Le 6 août 1942, la circulaire du secrétaire général à la Police, envoyée au préfet, stipule que : « *Les israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, estoniens, lituaniens, lettons, dantziens, sarrois, soviétiques et les réfugiés russes en-*

*trés en France postérieurement au 1er janvier 1936, incorporés dans les groupes de travailleurs étrangers, hébergés au centre du service social des étrangers dans les centres des comités privés ou dans ceux de l'UGIF, placés dans les centres de regroupement israélites en application des circulaires du 3 novembre 1941 et du 2 janvier 1942 ainsi que ceux en résidence libre, seront transportés en zone occupée avant le 15 septembre. »*

Le 26 août 1942, à Grenade-sur-l'Adour, les trois membres de la famille Neuburger et le couple Gluckmann sont arrêtés par les gardes mobiles. Ce sont des juifs allemands militants antinazis. Ils sont déportés à Auschwitz où ils disparaissent. Les Landais seront actifs dans la protection des juifs. Vingt Landais recevront le titre « Justes parmi les nations », décerné par l'Etat d'Israël.

## Résistance en 1940...

Dès août 1940, les premiers noyaux de résistants sont créés. Ces groupes se rattacheront, à partir de 1942, à l'Organisation civile et militaire (OCM). Dans le même temps, les réseaux de la SFIO et ceux des syndicats créent des mouvements de résistance dans les PTT, les administrations et à la SNCF. Ces mouvements se rallieront à l'organisation « Combat ».

En juillet 1942, l'OCM comprend 360 résistants auxquels il convient d'ajouter les 150 membres de la résistance communiste et ceux de Combat. La création du Service du travail obligatoire (STO) fait qu'à partir de 1943 le nombre de résistants s'accroît régulièrement. En décembre 1943, Raymond Coche, responsable du chantier de la jeunesse de la région de Gabarret, et 600 jeunes rejoignent la Résistance. Cependant, sur 2.300 requis au STO, seuls 20 % rejoignent la Résistance. Les gendarmes, le préfet et les administrations se montrent peu enclins à appliquer la politique de collaboration de Vichy. Les structures économiques (chantiers de carbonisation, scieries, entreprises forestières, papeterie, etc.) offrent des possibilités d'entrer dans l'illégalité et la clandestinité. La vaste forêt landaise offre une cachette idéale à la Résistance et les grands espaces déserts permettent d'organiser les parachutages d'armes et d'agents. Le SOE (Special Operations Executive) britannique y parachute des agents chargés de structurer deux réseaux (« Actor » et « Wheelwright »), dont le rôle consiste à organiser les parachutages d'armes et de matériel pour la résistance landaise. En 1943, l'OCM, devenue « l'Armée secrète » (AS), base son action sur la mise en place des structures qui per-



### GRENADE-SUR-L'ADOUR (Landes)

mettent de soutenir de l'intérieur l'action des forces alliées. Le renseignement est essentiel. Les opérations de sabotage restent ponctuelles.

#### ...et en 1944

En 1944, la Résistance landaise comprendra 3.000 hommes. En juin 1944, l'état-major de l'AS reçoit l'ordre des alliés de déclencher des opérations militaires et d'organiser le sabotage des voies ferrées, des ponts et des lignes téléphoniques et électriques. Le 27 juillet 1944, Henri Ferrand, âgé de 24 ans, se rend à la gare de Lалуque. A 21 h, à l'insu des gardes allemands, il place ses charges. Les explosions détruisent 69 wagons et une partie de la gare. L'acte de Henri Ferrand prive les forces allemandes, qui s'opposent à l'avancée du général Patton, de leur ravitaillement en armes et munitions. Le général Patton et Winston Churchill mentionneront cet acte dans leurs mémoires.

Le 13 juin 1944, René Vielle, premier adjoint au maire de la commune de Grenade-sur-l'Adour, chef de la résistance locale, tend, avec un groupe de dix résistants, une embuscade contre un convoi allemand sur la commune de Bordères. Les Allemands subissent des pertes. René Vielle est abattu par



le capitaine Schoff, grièvement blessé, qui appelait à l'aide et auprès duquel il s'était approché. A 14 h, les Allemands entrent dans Grenade-sur-l'Adour. Ils incendient la gendarmerie, l'école, le dépôt de grain et des maisons. Deux habitants périssent dans les flammes. Puis, ils rassemblent la population qu'ils accusent du meurtre d'un soldat. Ils prennent 50 otages dont le maire et le prêtre. L'intervention du préfet évite qu'ils soient fusillés. Les otages, dont l'appartenance à la Résistance ne sera pas prouvée, seront incarcérés à la prison de Mont-de-Marsan. Huit seront libérés. Les autres sont déportés. Seuls sept survivront. Les Allemands ne veulent pas de prisonniers de la « Force noire » sur leur territoire. Ils construisent dix camps dans les Landes pour les y incarcérer. Le 23 août 1944, la Résistance attaque les camps et libère les tirailleurs

sénégalais... qui vont constituer le 14ème Régiment de tirailleurs sénégalais. Plus de 5.000 résistants regroupés au sein du « Bataillon nord-landais », qui deviendra le 34ème Régiment d'infanterie, poursuivent le combat et libère Verdon et la pointe du Grave.

La commune de Grenade-sur-l'Adour recevra la croix de Guerre 1939-1945 avec une citation à l'ordre du corps d'ar-

mée :

*« Ville qui, durant toute l'occupation, a eu une attitude non seulement digne, mais réticente à l'ennemi. Hébergeant des réfractaires et organisant leur passage à travers la frontière des Pyrénées. Le 13 juin 1944, au cours d'une action dirigée par M. Vielle, adjoint au maire, un important convoi allemand a été intercepté aux portes de la ville et a subi des pertes sensibles. La cité a été aussitôt l'objet de représailles sanglantes au cours desquelles la population, rassemblée sur la place publique et tenue sous la menace des mitrailleuses, a dû assister impuissante à la destruction par l'incendie de ses principaux édifices et à l'arrestation de 50 otages envoyés en déportation. Ville martyre qui a bien mérité de la Patrie ».*

**Marc Beauvois,**  
*section de la Haute-Garonne*